



Licenciement pour cause de fermeture d'un centre d'e profit

Par **fred sahner**, le **12/05/2012** à **23:06**

Bonjour,

Le magasin que je dirige (GSB) va, après décision de la présidence, fermer le 31 mai. Etant cadre "dirigeant", je suis soumis à un préavis de 3 mois. L'ensemble de mes collaborateurs ont eu leur signification écrite avec proposition de CSP début mai (échéance de décision le 26 mai). A ce jour et malgré un entretien avec mon PDG, où j'ai précisé vouloir me concentrer à la recherche d'un nouvel emploi, et une relance fin de semaine dernière, rien ne m'a été communiqué sous quelque forme que ce soit. Il semblerait même que mon employeur laisse "pourrir" la situation, escomptant, peut être, me "forcer" de rester pour achever ce qui n'aura pu l'être au 31 mai. A plus de 50 ans et compte tenu du marché de l'emploi actuel, je ne souhaite pas être lésé.

Précisions:

1. Mon employeur m'avait promu à mon poste actuel en novembre 2011 avec changement de contrat de travail compte tenu du changement d'entité juridique et ne m'avait déjà en son temps, pas payé le prorata 13ème mois acquis et dû pour la période de 07/2011 à 10/2011 (mon E Mail à ce sujet est resté sans réponse hormis un "on verra ça à l'occasion" oral.
2. j'ai en parallèle une activité d'autoentrepreneur (complément d'activité en accord avec ma direction) qui peut avoir une incidence sur mes droit d'indemnisation par la suite.

Quelle attitude adopter, sachant que mon investissement dans l'entreprise est toujours et encore total, que je ne manifeste aucune attitude négative et que, point important, ma relation avec mon PDG, avant d'être professionnelle, était amicale et privée!!!

Par **pat76**, le **13/05/2012** à **18:10**

Bonjour

C'est un licenciement économique, donc votre employeur doit obligatoirement vous faire des propositions de reclassement avant de procéder au licenciement.

La situation financière de la société la contraint à la fermeture du magasin?

Par **fred sahner**, le **13/05/2012** à **20:35**

Contraindre est un grand mot, mais le caractère financier joue un rôle évident dans la décision et n'est qu'une conséquence directe d'un manque évident de "courage" décisionnel de la part de l'actionnaire principal et de non décisions stratégiques vis à vis de toutes les propositions correctives que j'ai pu soumettre.

Toujours est-il que l'état de fait est là et que je navigue à vue.

Pas de propositions ni même de signification officielle, contrairement à tous mes collaborateurs, mis à part de reprendre la "boutique" (passif et stocks pourris compris). Bref un grand n'importe quoi qui me laisse ... dubitatif.